

N° 92/43/001 **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**
AAO/MINFOPRA/CIPM/2021 DU 01 FEV 2021 RELATIF A
L'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONCEPTION, LE
DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN SERVICE DU NOUVEAU SYSTEME INFORMATIQUE
DE GESTION INTEGREE DES PERSONNELS DE L'ETAT ET DE LA SOLDE (SIGIPES 2)
PROPRE DE L'ETAT DU CAMEROUN

EN PROCEDURE D'URGENCE
Financement : BIP exercice 2021 et suivants

1- Objet de l'Appel d'Offres

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de l'Administration Publique, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour **l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour la conception, le développement et la mise en service du nouveau Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'ETAT et de la Solde (SIGIPES 2) propre de l'ETAT du Cameroun.**

2- Consistance des prestations

La consistance des prestations objet du présent Dossier d'Appel d'Offres est précisée dans les Termes de Références, pièce N°5.

Les prestations, objet du marché sont réparties comme suit :

- Elaboration d'un plan de mise en œuvre du système ;
- Préparation des préalables organisationnels et étude de la réglementation ;
- Assistance de l'administration à la mise en œuvre du système ;
- Suivi de la mise en œuvre du SIGIPES 2 ;
- Contrôle qualité des prestations ;
- Audit de la mise en œuvre du SIGIPES 2 (organisationnel, sécurité, etc.) ;
- Contrôle de la fourniture, de l'installation, de la configuration des différents équipements informatiques de la plateforme ;
- Evaluation périodique des différents travaux ;
- Validation préalable de chaque recette ;
- Contrôle de l'intégration de l'ensemble des modules qui composent le SIGIPES 2.

Les configurations du SIGIPES 2 doivent permettre son accessibilité dans les deux langues officielles notamment le français et l'anglais.

3- Délais d'exécution

La mission se déroulera sur une période de trente-six (36) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer les prestations. Il court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution de la prestation.

4- Allotissement

Les prestations sont en un lot unique.

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations relatives à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage est de **Neuf Cent Cinquante-Cinq Millions Huit Cent Soixante-Dix Mille (955 870 000) FCFA**.

6- Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises exerçant dans la mise en service des applications informatiques.

7- Financement

Les prestations sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINFOPRA, Exercice 2021 et suivants,

Imputation budgétaire **55 50 320015 2022**.

8- Caution de soumission

Sous peine de rejet, le soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **19 117 400 (Dix-neuf millions cent dix-sept mille quatre cent) francs CFA**, délivrée par un établissement financier agréé par le MINFI et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent Avis au Service des Marchés, 5^{ème} étage, porte 506 du bâtiment principal du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, téléphone 222 22 05 23.

10-Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres OUVERT peut être obtenu au Service des Marchés, 5^{ème} étage, porte 506 du bâtiment principal du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, dès publication du présent Avis, contre présentation de la quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de 400 000 (Quatre cent mille) FCFA.

11-Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, sera déposée contre récépissé au Service des Marchés, **porte 506** au plus tard le 10 MARS 2021 à 13 heures (heure locale) et devra porter la mention :

N° 52/43/001 « APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
/AONO/MINFOPRA/CIPM/2021 DU 01 FEV 2021 RELATIF A
L'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONCEPTION, LE
DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN SERVICE DU NOUVEAU SYSTEME
INFORMATIQUE DE GESTION INTEGREE DES PERSONNELS DE L'ETAT ET DE LA
SOLDE (SIGIPES 2) PROPRE DE L'ETAT DU CAMEROUN. »

EN PROCEDURE D'URGENCE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

N.B. : l'enveloppe C contenant une copie supplémentaire de l'offre financière, rédigée en français ou en anglais devra porter la mention :

N° 52/43/001 « APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
/AONO/MINFOPRA/CIPM/2021 DU 01 FEV 2021 RELATIF A
L'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONCEPTION, LE
DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN SERVICE DU NOUVEAU SYSTEME
INFORMATIQUE DE GESTION INTEGREE DES PERSONNELS DE L'ETAT ET DE LA
SOLDE (SIGIPES 2) PROPRE DE L'ETAT DU CAMEROUN. »

« OFFRE TEMOIN A NE PAS OUVRIR, A TRANSMETTRE A L'ARMP POUR CONSERVATION ».

12-Recevabilité des offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation des dossiers administratif, technique et financier ou ne contenant pas l'offre financière témoin scellée seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en copies originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres Ouvert sera déclarée irrecevable notamment en raison de l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13-Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps :

- l'ouverture des pièces administratives et de l'offre technique interviendra d'abord ;
- elle sera suivie ensuite de celle de l'offre financière des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et de l'offre technique aura lieu le 10 MARS 2021
à 14 heures (heure locale), dans la salle de conférences du 5^{ème} étage du bâtiment principal.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

L'ouverture des offres financières des soumissionnaires ayant satisfaits à tous les critères éliminatoires relatifs aux dossiers administratifs et offres techniques aura lieu par la suite.

14-Critères d'évaluation

*** Critères éliminatoires**

- figurer sur la liste des entreprises suspendues ;
- absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois dernières années ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà du délai réglementaire de 48 heures ;
- absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- non-respect du profil du chef de mission ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans le Devis quantitatif et estimatif ;
- absence de la capacité financière ;
- présence d'une information financière dans l'offre administrative et technique ;
- note technique inférieure à 80 points.

*** Critères essentiels**

Le système de notation des offres dont le détail est donné dans le RPAO portera sur les critères ci-après :

1.	Expérience générale du soumissionnaire dans le domaine faisant l'objet de la consultation	35
2.	Qualifications et références du personnel clé affecté à la mission	40
3.	Approche méthodologie et compréhension des TDR	15
4.	Matériel de travail du cabinet	05
5.	Présentation générale	05
TOTAL		100

15-Méthode de sélection du consultant

Le Marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la mieux-disante par combinaison des critères techniques et financiers.

La formule de calcul de la note est la suivante :

La note finale (N) sera calculée par combinaison pondérée des notes techniques (NT) et la note financière (NF), suivant la formule ci-après : **$N = 0,8 \times NT + 0,2 \times NF$**

La note financière **NF** est obtenue ainsi qu'il suit :

Soit **Fm** le montant de la proposition la moins-disante, sa note financière sera au plus égale à 100 points.

F est le montant de la proposition considérée

Les notes des autres soumissionnaires seront calculées à partir de la NF de la proposition la moins-disante par la formule :

$$NF = \frac{F_m \times 100}{F}$$

Le soumissionnaire présentant la note générale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du Marché. Les soumissionnaires seront alors classés par ordre de mérite en fonction de la note globale.

NB : Les offres financières du soumissionnaire seront vérifiées et éventuellement corrigées. S'il y a une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, c'est le montant en lettres qui fera foi. Le montant de la soumission sera alors corrigé. Si le soumissionnaire n'accepte pas cette correction, son offre sera rejetée.

16-Attribution

Le Marché sera attribué au Soumissionnaire ayant présenté l'offre la mieux-disante par combinaison des critères de qualification technique et financier requis.

17-Durée de validité des offres

Le cocontractant sera engagé par son offre pendant une période de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt de celles-ci.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés, 5ème étage, porte 506 du bâtiment principal du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, téléphone 222 22 05 23.

19-Lutte contre la corruption

Pour toute tentative de corruption ou fait de mauvaise pratique, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un sms aux numéros suivants : 677 20 57 25 ou 699 37 07 48 ou alors saisir la CONAC au 222 20 37 32.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,**

Ampliations:

- MINMAP (ATI) ;
- ARMP (publication et archivage) ;
- CIPM/MINFOPRA.



Joseph LÉ